

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 131 (2005)
Heft: 06: Musée des Beaux-Arts

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE, FINANCES, FORMATION

Au centre des sujets abordés par la direction le 23 février dernier : une prise de position sur la révision des lois régissant l'examen des impacts environnementaux (voir article ci-dessous), le bilan 2004 et le budget 05, l'admission simplifiée des enseignants EPF et HES, ainsi que les journées culturelles 2005.

Les comptes 2004 clôturent sur un résultat meilleur que prévu et le contrôle du budget en cours n'appelle pas de modifications majeures. Si les dernières estimations indiquent une baisse des recettes dans la catégorie des membres individuels, ce recul est compensé par des résultats supérieurs du côté des normes et règlements, ainsi que des investissements financiers, dans les comptes 2004.

Corps enseignant des EPF et HES, spécialistes SIA

La direction souhaite intensifier les contacts au sein des Hautes écoles et associer activement des personnalités de l'enseignement et de la recherche aux travaux de la sia. Les membres du corps enseignant des EPF et HES œuvrant à plein temps dans les domaines de la construction, des techniques et de l'environnement devraient être approchés et accueillis comme membres sia par le biais de la procédure d'admission extraordinaire prévue dans les statuts.

Journées culturelles de la SIA « Inspiration Lumière »

Mercredi 28 et jeudi 29 septembre 2005, les journées culturelles de la sia investiront les locaux de la Haute école artistique et du Centre Paul Klee à Berne. Entièrement consacrée à la lumière, la manifestation mettra en exergue le rôle déterminant de ce phé-

nomène dans quantité de domaines, tandis que des spécialistes reconnus préciseront les effets multiples de la lumière en architecture, art, ingénierie et histoire des techniques, ainsi que dans les sphères de la culture, du design et des sciences.

Eric Mosimann, secrétaire général SIA

DROIT DE RECOURS DES ASSOCIATIONS : SOUTIEN RÉSERVÉ

La direction de la sia juge les propositions de la Commission des Affaires Juridiques du Conseil des Etats pour la révision des dispositions légales concernant le droit de recours des associations et les études d'impact sur l'environnement dans l'ensemble judicieuses et suffisantes.

Cependant, du point de vue de la sia, seules les associations ayant des activités sur l'ensemble du territoire suisse doivent bénéficier du droit de recours et la décision de déposer un recours doit émaner de l'organe directeur supérieur (organe exécutif) de l'organisation. Toujours selon la sia, l'accélération de la prise de décision par les instances de recours désamorcerait de manière décisive de très nombreux problèmes liés à la révision du droit de recours des associations. La sia souligne également que les associations n'ont que modérément déposé des recours et que leurs requêtes ont souvent été couronnées de succès. C'est pourquoi la sia estime que les restrictions de l'usage abusif doivent également être envisagées en ce qui concerne les réglementations s'appliquant aux personnes privées.

La prise de position de la sia au sujet des propositions de simplification des études d'impact sur l'environnement repose sur une très large expérience dans ce domaine. Si la sia salue les propositions de simplification et de

recentrage sur les points essentiels de l'étude d'impact sur l'environnement, elle met toutefois en garde contre une limitation précipitée du domaine d'application et soutient sur ce point le règlement actuel. Pour pouvoir déterminer si une installation concerne vraiment le domaine de l'environnement, des évaluations préalables de ses effets sur l'environnement sont nécessaires. En outre, la sia appelle à une amélioration de la liaison et de la coordination entre la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire.

SIA

CONSULTATION DES CGC SIA 118/380 ET SIA 118/370

La mise en consultation des normes SIA 118/380 « Conditions générales applicables aux installations du bâtiment » et SIA 118/370 « Conditions générales pour la construction d'ascenseurs, monte-chARGE, escaliers et trottoirs roulants » débouchera sur le remplacement des actuelles normes SIA 380/7 « Le domaine des installations du bâtiment - Compléments apportés à la norme SIA 118 » et SIA 136 « Conditions et prescriptions pour la fourniture des ascenseurs et monte-chARGE », deux documents datant respectivement de 1985 et 1939. Pour l'essentiel, la nouvelle norme SIA 118/380 reprend les principaux contenus de la SIA 380/7 pour les adapter aux avancées techniques. On y trouvera notamment un règlement différencié de la procédure de réception, qui tient compte de la complexité des équipements ressortissant au domaine des installations du bâtiment.

Quant au remplacement de la norme SIA 136 - en pratique complètement dépassée - il s'imposait depuis longtemps. Devant à la fois satisfaire à la culture normative en vigueur dans l'industrie des machines et à celle prévalant dans la construction, la nouvelle norme

surmonte des conceptions en partie opposées tout en respectant les principes fondamentaux de la norme SIA 118 « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction ». Telle que proposée dans la nouvelle norme, la procédure de réception d'une installation constitue à cet égard une solution particulière, puisqu'elle doit simultanément correspondre aux prescriptions de la norme SIA 118 et à celles figurant dans les règlements relatifs aux dispositifs élévateurs.

Les projets mis en consultation sont disponibles sur le site Internet de la **sia** <www.sia.ch> où ils peuvent être téléchargés à partir des rubriques « la pratique>normes>mises en consultation ». Les versions françaises seront disponibles sur le site Internet à partir de fin mars. Les commentaires et les prises de position doivent être soumis d'ici au 24 mai 2005 au service des normes (aeberli@sia.ch), sous le chiffre correspondant à la norme et au moyen du formulaire électronique prévu à cet effet. Aucune réaction n'est recevable sous une autre forme.

Roland Aeberli,
secrétariat général SIA

SÉISME : COURS DE FORMATION

Un cours de formation continue d'introduction au cahier technique SIA 2018 « Vérification de la sécurité parasismique des bâtiments existants » aura lieu le 28 avril 2005 à Sion. Ce cours est organisé par la société suisse du génie parasismique et de la dynamique des structures (SGEB).

Renseignements et inscription auprès du secrétariat SGEB, Mme Natalie Ammann, IBK-ETH Zurich, CH - 8093 Zurich, ammann@ibk.baug.ethz.ch, tél. 044 633 31 53, fax 044 633 10 44 ou <www.sgeb.ch>.

SIA

EPFL : CYCLE DE CONFÉRENCES

Le laboratoire de recherches en économie et management de l'environnement de l'EPFL (REME) organise, avec le soutien de la **sia**, un cycle de quatre conférences dont les thèmes sont la planification de la construction, les marchés publics, la gestion de la sécurité et l'immobilier. Pour obtenir le détail de chaque conférence, veuillez consulter le memento et la page d'accueil <http://emc.epfl.ch>.

SIA

ÉLABORATION DES NORMES SIA : INFORMATIONS

Durant le second semestre 2004, plusieurs normes, règlements et cahiers techniques ont été publiés ou se trouvent actuellement en élaboration. La liste de ces documents peut être consultée sur Internet ([www.sia.ch/pratique>collections des normes>état des travaux de la collection des normes](http://www.sia.ch/pratique>collections-des-normes>état-des-travaux-de-la-collection-des-normes)).

Roland Aeberli,
secrétariat général SIA

LIAISON SUISSE-EUROPE POUR LES NORMES

La Confédération participe à l'élaboration des normes de l'UE et paye un pourcentage des coûts de ces mandats au Centre Européen de Normalisation (CEN). Conformément aux accords du GATT, elle s'est engagée à encourager la suppression des entraves à la liberté de commerce. L'emploi de normes internationales illustre cette démarche.

Aspects de droit privé

Comme membre du CEN, la SNV a le droit de participer aux études des normes européennes, mais aussi l'obligation de les appliquer en Suisse. Ces droits et obligations pour la construction ont été transmis à l'association

suisse des professionnels de la route et du trafic (VSS) pour les routes et à la **sia** pour les autres domaines. Ces deux associations doivent mettre en application les nouvelles normes de l'UE et retirer les normes qui les contredisent. En contrepartie, elles obtiennent les droits d'utilisation des nouvelles normes.

Ce processus de transition est en cours. Les normes suisses de produits étant rares, les changements sont peu nombreux. L'adaptation des références aux produits dans nos normes constitue un travail considérable qui s'effectue au fil des révisions.

La situation est différente pour les normes de structures porteuses. Les Eurocodes, en cours d'élaboration, se trouvent en concurrence avec nos normes qui ont fait leurs preuves. La **sia** a donc adapté ses normes aux normes européennes dont la systématique a été reprise, mais simplifiée. Les nouvelles normes SIA 260 à 267, les Swisscodes, sont plus concises et d'utilisation plus simple que les normes européennes correspondantes qui comprendront 55 titres.

Conséquences pour l'utilisateur

Les produits de construction seront présentés et peut-être utilisés différemment. La désignation CE des produits constitue un problème en soi : alors que la norme européenne la demande expressément, la loi suisse ne prévoit pas ce type de désignation. Il est néanmoins probable le signe CE devienne un gage de qualité pour les produits.

Pour les structures porteuses, il est recommandé de continuer à utiliser les normes suisses. Il est également admis de travailler avec les normes européennes, mais il faudrait le préciser par contrat. Si rien n'a été convenu, le maître d'ouvrage est en droit

d'attendre que les normes suisses soient appliquées.

Les divergences entre les normes suisses et celles de l'UE pourraient avoir des conséquences sur des aspects importants pour le maître d'ouvrage, comme les réserves de portance, la durabilité ou l'aptitude au service.

L'instance qui sera habilitée en Suisse pour fixer certains paramètres exigés par les normes UE n'est pas encore désignée. Pour les soumissions internationales, des maîtres d'ouvrage publics pourraient être confrontés au problème de projets calculés selon les Eurocodes et la comparaison des offres pourrait être plus difficile.

L'avenir

Les normes du CEN en sont au stade de la révision. L'UE ne mettra probablement pas autant de moyens pour le suivi de ses normes et on peut craindre qu'il ne soit pas aussi attentif que ne l'était celui de nos normes qui garderont toute leur importance.

D'autre part, en Europe, de nouveaux domaines tendent à être normalisés, par exemple l'efficacité énergétique, la sécurité des tunnels, etc. Par leurs accords avec le CEN, les instituts suisses de normalisation sont tenus de reprendre et de rendre accessibles en Suisse toutes les normes, aussi exotiques soient-elles. La question de l'application ou non de ces normes est ouverte et ce sera au marché d'y répondre. Ceci correspond à la tradition libérale de la Suisse qui, malgré l'existence de normes, laisse aux partenaires contractuels la possibilité de trouver des solutions alternatives et de convenir d'appliquer ou non les normes. Cette possibilité de dérogation est mentionnée dans chacune des normes de la sia.

Dr Markus Gehri,
normes et règlements SIA



INTER PROTECTION SA

Fini les problèmes de canalisation!

Grâce au système éprouvé LSE, tous les problèmes concernant les canalisations et conduites d'eau attaquées par la rouille sont résolus.

Le système LSE est le seul traitement intérieur de la tuyauterie sans travaux de dégagement et d'excavation. Ce système offre après nettoyage une protection contre l'oxydation garantie par un revêtement intérieur à base de résine époxyde.

IP assainit avec succès depuis déjà plus de 15 ans avec le système LSE.

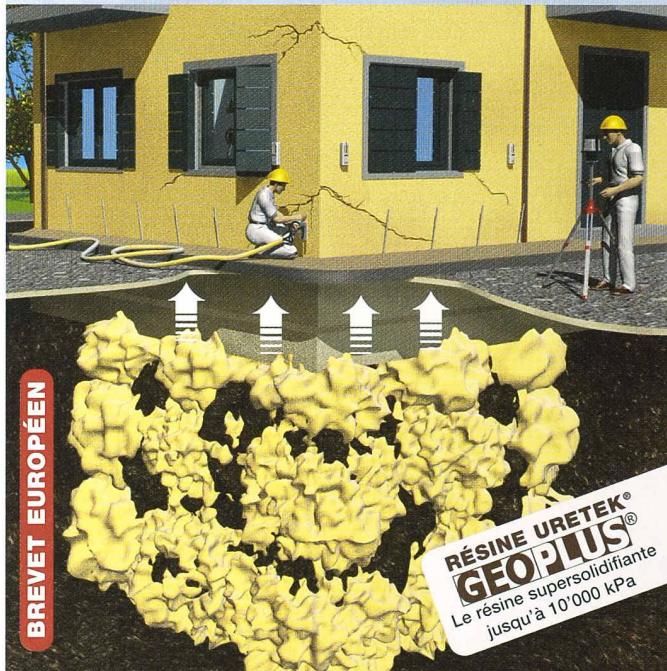
Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à:
interprotection@vtxnet.ch

3014 Berne Rodmattstrasse 35 Tél. 031 333 04 34, Fax 031 333 04 45
1053 Cugy/VD Chemin des Dailles 6 Tél. 021 731 17 21, Fax 021 731 50 91



FISSURES? TASSEMENTS?

**URETEK DEEP INJECTIONS®:
LA SOLUTION AU PROBLÈMES DE FONDATIONS**



Vos avantages

- Exécution simple et rapide
- Effet immédiat
- Aucun chantier
- Epargne de temps et d'argent

Offre gratuite

Tél. 041 676 00 80
Fax 041 676 00 81
www.uretek.ch
uretek@uretek.ch

URETEK®
SYSTÈMES EXPANSIFS
POUR LA CONSOLIDATION DES SOLS